Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 210 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :
Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUDA - Fabienne BENDAYAN - Samuel BEN-HAMOU - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Tina BIARD SANSONETTI - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Sarah COULOMB - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Brigitte DEVESA - Pierre DHARREVILLE - Sylvaine DI CARO - Laurent DILLINGER - Ambrozio DOLFI - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jérôme GOUIRAN - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Mirabelle LAMOUREUX - Michel LAN - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Michèle LEBAN - Aurélie LECAT - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAC - Patrick MARKARIAN - Mario MARTINET - Juliette MASSON - Philippe MAURIZOT - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Serge MORI - Roland MOUREN - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Jocelyne POMMIER - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Joëlle REYNAUD FIORILE - Gwenaël RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Franck SANTOS - Jean-Pierre SERRUS - Caroline SICARD - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIHI - Jean-Pierre SQUILLARI - Frédéric SZABO - Hanifa TAGUELMINT - Karim TOUCHE - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

VINCENTELLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :
Enda AMRAOUI représentée par Michèle RUBIROLA - Guy BARRET représenté par Renaud DAGORNE - Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Thomas BATTESTI représenté par Cédric DUDIEUZERE - Eva-Pauline BONAN représentée par Alexandre DORIOL - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Philippe CHARRIN représenté par Patrick MARKARIAN - Eric CHEVALIER représenté par Dominique AUGEY - Marie-Christine CIANNARELLA représentée par Lionel DE CALA - Hélène DI VITA DANCHESI représentée par Jean-Pierre SQUILLARI - Dimitri FARRO représenté par Robin PRÉTOT - Olivier FAYSSAT représenté par Anne-Marie GREGORI - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Hélène GAILLARD représentée par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Anthony KREHMEIER représenté par Azad KAZANDJIAN - Philippe LEANDRI représenté par Jérôme GOUIRAN - Laurent LHARDIT représenté par Thomas ROLLER - Joëlle MELIN représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Perrine PRIGENT - Claude PICCIRILLO représenté par René-Francis CARPENTIER - Philippe PIGNON représenté par Serge MORI - Marie-Laurence POSTEAU représentée par Thibaut CHARPENTIER - Paul SABATINO représenté par Laurent BELSOLA - Giovanni SCHIPANI représenté par David YTIER - Nathalie TESSIER représentée par Laure ROVERA - Michaël ZAZOUN représenté par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :
Eric LE DISSES.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :
Farida BENAOUDA représentée à 15h40 par Ibrahim M'ZE - Martial ALVAREZ représenté à 16h00 par Yannick GUERIN - Jean-Jacques COULOMB représenté à 16h30 par Frédéric GIBELOT – Eric MERY représenté à 16h30 par Sophie GUERARD – Katia YAKOUBI représentée à 16h34 par Clara JABOULAY – Martine VASSAL représentée à 16h45 par Nicolas ISNARD – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Franck SANTOS - Tina BIARD SANSONETTI représentée à 17h00 par Didier JAUD - Juliette MASSON représentée à 17h05 par Candice LE TOURNEUR – Julie ARIAS représentée à 17h05 par Joël LEVI-VALENSI - Karim TOUCHE représenté à 17h15 par Audrey GATIAN - Frédéric DURAND représenté à 17h19 par Philippe GINOUX – Serge MORI représenté à 17h20 par Thomas ARCAMONE – Jean-Marc COPPOLA représenté à 17h20 par Rebecca BERNARDI - Hervé GRANIER représenté à 17h20 par Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN - Mirabelle LAMOUREUX représentée à 17h24 par Nina PALOMBA - Ahmed HEDDADI représenté à 17h25 par Romain PASTOR - Mohamed ITRISSO représenté à 17h25 par Anne-Sophie SIDANI - Christophe HOCMARD représenté à 17h31 par Aurélien AUCLAIR – Sophie CAMARD représentée à 17h32 par Yannick OHANESSIAN - Michèle RUBIROLA représentée à 17h33 par Hassan GUENFICI - Michèle LEBAN représentée à 17h35 par Robin PRÉTOT - Aurélie LECAT représentée à 17h35 par Hervé ROUAT - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée à 17h35 par Romain AMARO - Jean-Marc SIGNES représenté à 17h41 par Gwenaël RICHEROLLE.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :
René-Francis CARPENTIER à 16h45 - Philippe MAURIZOT à 16h50 – Pascal CHAUVIN à 17h00 – Roland GIBERTI à 17h00 - Lisette NARDUCCI à 17h00 - Danielle MILON à 17h15 - Cédric OROFINO à 17h18 - Mathieu PIETRI à 17h19 - Lionel LENEL à 17h20 – Roland MOUREN à 17h24 - Martine MISTRAL-GUYL à 17h25 - Christian BURLE à 17h33 - Amine KESSACI à 17h45 – Eric GARCIN à 17h47.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CML-003-19978/26/CM

■ Approbation de l'avenant n°8 à la convention de délégation de compétence conclues avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance relatif au financement en matière de surveillance et d'exploitation et aux acquisitions foncières

173751

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur la partie de son territoire inclus dans le bassin versant de la Durance.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance, SMAVD, a pour objet de participer à l'aménagement, la restauration et la mise en valeur de l'espace alluvial de la Durance et des espaces naturels associés, tant sur les sites dont il est propriétaire ou concessionnaire que sur le territoire des Communautés territoriales qui le composent.

La Métropole a confié au SMAVD par délégation l'exercice de certaines de ses compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations afin de permettre d'inscrire l'exercice de ces compétences sur son territoire dans le cadre d'une gestion intégrée du bassin versant.

Cette délégation s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L213-12 du Code de l'Environnement dans un objectif d'harmonisation des coûts forfaitaires appliqués par le SMAVD à tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres.

Dans le cadre de la convention de délégation n°Z190525COV conclue en 2019, la Métropole a approuvé :

- un avenant n°1, au Bureau de la Métropole le 31 juillet 2020 par délibération n° MET/20/14977/BM, concernant l'intégration de certains secteurs au périmètre de la délégation ;
- un avenant n°2 au Bureau de la Métropole le 18 février 2021 par délibération N°TCM 028-9709/21/BM, concernant des augmentations du budget annuel pour l'entretien et la réalisation de petites réparations sur des ouvrages délégués, pour les dossiers d'autorisation du système d'endiguement de La Roque d'Anthéron, Charleval, Mallemort, pour les études, dossiers règlementaires et travaux de la digue des Carriers sur la commune de Mallemort, ainsi qu'une inscription budgétaire pour les travaux d'urgence ;
- un avenant n°3 au Bureau de la Métropole le 19 janvier 2023 par délibération TCM-004-13191/23/BM, concernant d'une part, des augmentations de crédits : pour réaliser les travaux de réparation sur l'épi de Sainte-Croix, système d'endiguement de La Roque d'Anthéron, Charleval, Mallemort ; pour la mise à jour de l'étude de danger du système d'endiguement de Pertuis amont ; pour les travaux sur la digue des Carriers de Mallemort. D'autre part, la requalification en système d'endiguement des ouvrages sur la commune de Pertuis, en aval de l'Eze ;
- un avenant n°4 au Bureau de la Métropole le 22 février 2024 par délibération TCM-015-15708/24/BM, concernant d'une part, une inscription budgétaire dédiée au système d'endiguement de La Roque d'Anthéron, Charleval, Mallemort (art4.1.1.6) pour la mise en œuvre de travaux pour faciliter son exploitation et son entretien. D'autre part, une augmentation de budget en lien avec le linéaire géré sur les secteurs de Pertuis, de La Roque d'Anthéron/Charleval/Mallemort et dans le cadre de la mise en service de la digue des Carriers (art 4.2) ;

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- un avenant n°5 au Bureau de la Métropole le 3 avril 2025 par délibération n° TCM-005-17707/25/BM, concernant la réalisation en urgence des travaux de protection de l'ancienne décharge de Charleval (art 4.1.1.2) ;
- un avenant n°6 au Conseil de la Métropole le 30 juin 2025 par délibération n° TCM-042-18342/25/CM, concernant la mise à jour de l'étude de danger sur le système d'endiguement de Pertuis amont (art 4.1.1.3), les travaux de sécurisation du système d'endiguement de La Roque d'Anthéron, Charleval, Mallemort (art 4.1.1.6), la surveillance et l'exploitation (art 4.2), la prise en charge de l'animation foncière sur le périmètre de délégation, la participation dans le cadre de « Capital Bleu » ;
- un avenant n°7 au Conseil de la Métropole du 06 octobre 2025 par délibération n° TCM-004-18657/25/CM, concernant l'application d'une clause d'indexation au coût des classes d'ouvrage (art 4.1.1).

La Métropole souhaite aujourd'hui conclure un nouvel avenant n° 8 à ladite convention de délégation N° Z 190525COV.

Cet avenant porte d'une part, sur l'actualisation du linéaire et son financement en matière de surveillance et d'exploitation, d'autre part, la prise en charge par la Métropole des frais annexes engagés par le SMAVD dans le cadre des acquisitions foncières, y compris les conventions d'animations foncières conclues avec des opérateurs extérieurs.

Noter que l'index divers de la construction-ING Ingénierie-Base 2010 Identifiant 001711010 au coût des classes d'ouvrage selon le linéaire actualisé d'ouvrages en gestion.

L'avenant n°8 augmente les frais d'étude de 60 000 euros HT soit 72.000 euros TTC pour la mise à jour de l'étude de danger du système d'endiguement de Pertuis Amont

Ainsi que la valorisation du linéaire en incluant le linéaire de l'ancienne a décharge de Charleval le montant sera donc de 186 449,70 € TTC soit une augmentation de 2 771,70 euros TTC

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N° DEA 003-5764/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019, portant sur la délégation de compétence d'une convention pour l'exercice de certaines des compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations sur le territoire du bassin versant de la Vallée de la Durance (SMAVD) ;
- L'arrêté préfectoral de décembre 2019 relatif à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts du SMAVD ;
- La délibération n° MET/20/14977/BM du Bureau de la Métropole du 31 juillet 2020, portant sur l'avenant n°1 de la délégation de compétence au SMAVD ;
- La délibération n° TCM 028-9709/21/BM du Bureau de la Métropole du 18 février 2021, portant sur l'avenant n°2 de la délégation de compétence du SMAVD ;
- La délibération n° TCM-004-13191/23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023, portant sur l'avenant n°3 de la convention de compétence du SMAVD ;
- La délibération n° TCM-015-15708/24/BM du Bureau de la Métropole du 22 février 2024, portant sur l'avenant n° 4 de la convention de compétence du SMAVD ;

- La délibération n° TCM 005-17707/25/BM du Bureau de la Métropole du 03 avril 2025 ; portant sur l'approbation de l'avenant n°5 de la convention de compétence du SMAVD ;
- La délibération n° TCM-042-18342/25/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2025 ; portant sur l'approbation de l'avenant n°6 de la convention de compétence du SMAVD ;
- La délibération n° TCM-004-18657/25/CM, du Conseil de la Métropole du 06 octobre 2025, portant sur l'approbation de l'avenant n°7 de la convention de compétence du SMAVD.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le présent avenant n°8 à la convention de délégation précise et complète les modalités d'accompagnement de la Métropole par le SMAVD, pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire métropolitain situé sur le bassin versant de la Durance ;
- Que la Métropole souhaite poursuivre les efforts en matière de prévention du risque inondation, de reconquête et de valorisation des milieux naturels sur l'ensemble de son territoire.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 8 à la convention de délégation de compétence, ci-annexé, avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD).

L'avenant n°8 augmente les frais d'étude de 60 000 euros HT soit 72 000 euros TTC et la valorisation du linéaire incluant le linéaire de Charleval porte le montant global de la contribution forfaitaire à 186 449,70 TTC soit 2 771,70 euros TTC supplémentaires.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Gémapi, en section de fonctionnement : chapitre 65, article budgétaire 6561, fonction 735 pour la contribution forfaitaire .

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Gémapi, en section d'Investissement : autorisation de programme n° B120G20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°240800200D "SMAVD".

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Ces crédits relèvent de la politique « environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et seront exécutés par le service gestionnaire « 5GEMAP ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Grand cycle de l'eau,
GEMAPI Bassin nord,
Etang de Berre

Loïc GACHON

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026